

Compte rendu d'événement

78e Congrès de l'ACFAS

Université de Montréal, Québec, Canada

Colloque # 420 - Gouvernance de l'agriculture dans les territoires urbains et périurbains.

Processus et modèles de développement (session 1 à 3)

11 et 12 mai 2010

Par Sandrine Jean

Introduction

Le colloque *Gouvernance de l'agriculture dans les territoires urbains et périurbains. Processus et modèles de développement* a eu lieu les 11 et 12 mai 2010 dans le cadre du 78e Congrès de l'ACFAS à l'Université de Montréal. Il était organisé par Christopher R. Bryant (Université de Montréal, Québec, Canada), Vikram Bhatt (Université McGill, Montréal, Québec, Canada) et Salma Loudiyi (AgroParisTech-ENGREF, UMR Métafort, Clermont-Ferrand, France). L'objectif principal du colloque était d'apporter des pistes de réflexion sur les perspectives d'évolution de l'agriculture urbaine et périurbaine, sur les processus associés à sa gouvernance, sur les modèles de développement émergeant des articulations ville-agriculture et des villes durables.

Les deux journées du colloque étaient structurées autour de quatre axes de réflexion. La présente synthèse ne couvrira que les trois premières sessions : 1- Relations ville-agriculture, de nouvelles interactions?, 2- Dynamiques territoriales autour des agricultures périurbaines et 3- Foncier agricole, usages, stratégies et régulations. En mot d'ouverture, Christopher Bryant, professeur de géographie à l'Université de Montréal, a souhaité la bienvenue aux participants, puis a mis de l'avant sept questions pouvant servir de point de départ à une discussion croisée sur les multiples défis et fonctions de l'agriculture urbaine et périurbaine. Ces questions touchaient aux contraintes, aux opportunités et aux rôles des territoires dans une perspective temporelle d'évolution et de complexification des structures de gouvernance de l'agriculture. Elles abordaient aussi les dispositifs et les processus décisionnels (formels et surtout informels) pour assurer une participation réelle d'une multiplicité d'acteurs, par le renforcement des capacités des acteurs collectifs et aussi de l'État.

SESSION 1: Relations ville-agriculture, de nouvelles interactions? (Mardi 11 mai 2010, AM)

Présidé et animé par Christopher Bryant (Université de Montréal)

Discutant : Vikram Bhatt, Université McGill

Caroline BRAND, Université de Grenoble et Serge BONNEFOY, Terres de Liens

L'alimentation des sociétés urbaines : une cure de jouvence pour l'agriculture des territoires métropolitains?

La présentatrice a débuté sa communication en rappelant les nouveaux enjeux de l'alimentation dans le contexte métropolitain contemporain. Elle a ensuite présenté son projet de recherche sur la place de l'agriculture périurbaine par rapport à la question alimentaire dans les espaces métropolitains de Turin et de Lyon. L'hypothèse soutenue était que l'alimentation pouvait constituer un levier, un nouveau liant entre l'agriculture et la ville. Elle a évoqué tout d'abord la distanciation des liens entre le consommateur (le mangeur) et le producteur, qui résulte d'une déconnexion entre espaces de production et de consommation. On fait désormais face à des circuits alimentaires mondialisés dans des métropoles globales et cosmopolites questionnant la diversification de la nourriture et des identités. On constate que la déterritorialisation et la complexification des processus de production ont pour effet d'entraîner des risques et des peurs alimentaires. Ceux-ci s'expriment dans le passage du « food security » au « food safety », qui entraîne une recherche de sens dans la nourriture et qui pourrait être le signe, selon Mme Brand, d'un retour vers une production alimentaire liée au territoire

ou au « terroir ». Cela peut aussi être l'occasion d'un rapprochement ville-campagne, d'un désir d'ancrage dans le territoire associé à une identité métropole-territoire.

Finalement, la présentatrice a développé sur les politiques urbaines de valorisation de l'agriculture en présentant une typologie de trois types d'agglomération en groupes de circuits courts : le type ceinture verte, le type mixte et le type bassin de production intensive et spécialisée (marché national et international visant la production de masse). La présentation des démarches de valorisation de l'agriculture urbaine et périurbaine en France et en Europe, spécialement par le nouvel usage des marques territoriales, démontre comment l'agriculture peut être à l'origine de la création d'une identité, d'un sens et d'une qualité territoriale de la métropole. La planification territoriale de la question alimentaire devrait aller au-delà des politiques agricoles périurbaines de relocalisation, et viser plutôt un projet de territoire, de ville-territoire.

Période de questions

Une demande de clarification de la définition de déterritorialisation et reterritorialisation des rapports à l'alimentation a été exprimée par un auditeur. Mme Brand a réitéré que ces processus s'expriment par la coupure entre le territoire de production et de celui de consommation. La reterritorialisation se traduirait par le processus d'inscription territoriale de la production agricole. Une discussion a aussi été conduite sur les nouveaux acteurs émergents autour de la construction de l'alimentation. L'idée des défis liés aux différents champs d'acteurs qui n'ont pas nécessairement l'habitude de travailler ensemble a été évoquée.

Nicolas BOIVIN, INRA (France) et **Ségolène DARLY**, INRA (France)

Gouvernance territoriale de l'agriculture francilienne pour la restauration collective : du bio à l'effet lieu, priorité à l'alternatif ou au local

Cette communication questionnait, par le biais d'études de cas de cantines alimentaires et de leur approvisionnement en Île-de-France, les rapports entre l'agriculture biologique et l'agriculture de proximité. M. Boivin a rappelé le contexte actuel en cinq points : 1- la dimension environnementale dans les projets d'aménagement, 2- la transition vers une nouvelle gouvernance territoriale participative. 3- L'Île-de-France (IDF) est la 1^{ère} région européenne au niveau économique et 50 % de son territoire est agricole ou sylvicole. 4- L'agriculture francilienne est de type intensif alors que 5- les élus du conseil régional et les acteurs de la société civile cherchent des alternatives à l'agriculture intensive intégrée vers une agriculture biologique de circuits courts. En regard de la mouvance vers une volonté politique forte pour le « bio » et la création de réseaux d'acteurs et d'organisation de filières d'approvisionnement local, M. Boivin s'est posé la question de savoir si ces réseaux d'action répondent à la double injonction agriculture biologique et agriculture locale (proximité)?

Pour ce faire, il a proposé de repenser le territoire périurbain par l'entrée « réseau » en tentant d'enrichir le modèle des AFNs (*Alternative food network*) par un double jeu d'échelle : locale et/ou régionale, agriculture bio et/ou locale. Deux études de cas ont été présentées pour soutenir son cadre conceptuel, la Galette végétarienne et la Cantine Nemours. Mme Darly est brièvement intervenue pour présenter une troisième étude de cas issue d'initiatives locales. M. Boivin en a conclu que la géographie (l'effet des lieux) et l'agriculture alternative étaient au cœur du ring (en proposant la métaphore d'un match de boxe engagé entre les deux formes d'agriculture), les acteurs peinant à concilier un mode d'agriculture alternative (à l'agriculture productiviste dominante en IDF) avec des situations locales et régionales de concurrences territoriales. On assisterait selon lui à une agriculture périurbaine locale plutôt qu'à une agriculture biologique régionale, ce qui montre que la géographie gagne sur le biologique.

Période de questions

Une intervention de l'auditoire a été faite dans l'objectif d'inviter les chercheurs à mieux qualifier, plutôt qu'évaluer, la transition politique de l'environnement au territoire. Une question a été posée quant à l'intégration des coûts du développement l'agriculture biologique, en termes de faisabilité financière, notamment dans les petites exploitations. M. Boivin a répondu que la co-construction de la pérennité de l'agriculture se devait d'être écologiquement intensive et en co-gestion avec le « bio » et que l'État accompagnait les agriculteurs pour faciliter leur transition. En ce moment, le coût se répercute aussi sur le prix, certains consommateurs et restaurateurs, telles que les cantines, étant prêts à assumer premièrement le coût du « local » et peut-être par la suite celui du « bio ». L'image du terroir est plus forte que celle du « bio », mais on se questionne à savoir si les collectivités territoriales ne seraient pas capables d'assumer le surcoût du « bio-local ».

Pauline MARTY, CNRS LATTIS UPE (France)

La réappropriation de la question agricole par la ville : nouvelles formes et enjeux de la maîtrise du territoire agricole par l'urbain. Le cas de Brive (France)

Mme Marty a présenté un autre projet de restauration collective dans la ville de Brive (50 000 habitants). Dans un département à majorité rurale, la région, la chambre d'agriculture ainsi que les acteurs de la société civile se sont positionnés pour le maintien de l'agriculture paysanne dans un contexte de reterritorialisation des politiques agricoles et de spécialisation agricole. La ville a ainsi tenté d'introduire des produits alimentaires durables par un approvisionnement local et biologique dans la restauration scolaire et ses 3000 repas quotidiens. Mme Marty a évoqué la faible capacité du milieu agricole local à répondre à la demande d'une cantine bio compte tenu du manque de diversité des produits locaux. La ville a aussi été confrontée aux difficultés internes liées aux changements de pratiques et de mentalités, qui ont même entraîné un débat sur la diversité des aliments et l'autonomie alimentaire de la région.

C'est dans ce contexte qu'un modèle de coopérative para-publique visant l'intérêt collectif a émergé pour construire une filière locale de fruits et légumes biologiques. En ce sens, la collectivité est devenue un acteur nouveau par le biais de commandes publiques au service du développement territorial et durable. Cela a pour effet de favoriser le foncier agricole dans un contexte de forte pression à l'urbanisation en augmentant la valeur des territoires agricoles au-delà de leur seule valeur productive. De plus, l'effet engendré a aussi été la maîtrise de l'occupation du sol agricole hors de la ville. Plus spécifiquement, on a assisté à l'augmentation des terres « bio » en raison de la montée des demandes de la mairie (service de traiteur pour banquet, fêtes de quartier, ...). La gouvernance de ce projet s'inscrit dans la résurgence de la question agricole comme un enjeu urbain, la ville ayant la compétence de définir l'excellence agricole au regard de ses impacts territoriaux.

Période de questions

Une question a été posée sur les critères de l'agriculture biologique en France auxquels les agriculteurs doivent répondre. Mme Marty a confirmé la présence d'une certification nationale et européenne, de même qu'un contrôle de qualité effectué chaque année.

Discussion

Vikram Bhatt de l'Université McGill a ponctué cette matinée en soulignant la présence de visions critiques de l'agriculture intensive en France et de la nécessité de trouver des modèles d'agriculture alternative. Il nous a invités à comparer ce qui se passe en France avec ce qui se passe ailleurs. Il a évoqué très brièvement l'importance de penser au rôle des nouvelles technologies de communication, dont Internet. Il a aussi souligné le programme étasunien d'agriculture soutenue par les collectivités urbaines. M. Bryant a repris cette idée en évoquant que leur émergence aux États-Unis n'avait pas été le fruit de l'État, mais était originaire de la communauté locale mobilisée par le

biais de réseaux informels. Au Québec, on peut penser à *Équiterre* qui a pour mission de lier les consommateurs aux producteurs. Nous devons apprendre à travailler de concert avec la multiplication des acteurs présents dans le champ de l'agriculture urbaine et périurbaine face à la distanciation des communes par rapport à l'État, face à la perte de légitimité des instances étatiques, face à la faible capacité de gouvernement dans un contexte de gouvernance. M. Bryant a aussi évoqué les conséquences des changements climatiques dans une optique de renforcement de la protection des ressources agricoles dans les régions métropolitaines. Il faudrait contribuer au développement local, mais aussi régional, dans un objectif de sécurité alimentaire mondiale. Un commentaire dans la salle a aussi été formulé pour avancer que les initiatives d'acteurs qui se mobilisent par des réseaux informels peuvent ensuite être reprises par les pouvoirs publics et devenir des projets innovateurs.

Eric DUCHEMIN, UQAM

Fabien WEGMULLER, UQAM

Agriculture urbaine par jardins communautaires : système organisationnel et dynamiques d'acteurs

M. Duchemin est venu présenter les résultats d'un projet de maîtrise mené par Fabien Wegmuller, qui ne pouvait être présent. Cette recherche s'inscrit dans le *Collectif de recherche sur l'Aménagement paysager et l'agriculture urbaine durable (CRAPAUD)* et s'intéresse à l'agriculture urbaine par jardins communautaires. L'agriculture urbaine est un phénomène relativement important dans la ville de Montréal. Environ 20 000 personnes pratiquent l'agriculture urbaine et de ce nombre, entre 12 000 et 15 000 le font dans les jardins collectifs et communautaires. Les objectifs de la présentation étaient d'examiner le degré de cohérence entre les fonctions de l'agriculture soulevées par les textes officiels de la ville de Montréal et le discours des acteurs sur le terrain. Les éléments facilitant ou bloquant la fonction organisationnelle de l'activité agricole étaient aussi abordés. L'échantillon analysé était les écrits de la ville de Montréal ainsi que des entrevues semi-dirigées avec des acteurs (ex. président de jardins, jardinier, animateurs-horticoles, etc.) dans trois jardins communautaires de trois agglomérations de la métropole montréalaise. Le cadre conceptuel utilisé était divisé en thématiques relevant de différentes fonctions de l'agriculture urbaine : aménagement urbain, interactions sociales, lieu de vie, économie, éducation, loisirs et santé.

L'analyse du degré de cohérence a souligné une forte cohérence entre le discours officiel et celui des acteurs de terrain dans le domaine de l'aménagement urbain, de l'éducation et des loisirs. Une cohérence moyenne était mise de l'avant dans les interactions sociales, la santé et la sécurité alimentaire. Des différences discursives significatives étaient à noter en ce qui avait trait à la fonction environnementale et économique des jardins. La structure organisationnelle était de type pyramidal, soit une application de la législation du haut vers le bas. La vision des acteurs de terrain et des instances de « contrôle » était différente. Les problèmes les plus souvent évoqués étaient le manque de coordination et de communication entre les acteurs, ainsi que des structures réglementaires mal définies et éclatées.

Période de questions

Une demande de clarification méthodologique a été formulée quant aux caractéristiques sociodémographiques des participants. M. Duchemin a répondu que l'échantillon était relativement homogène, comprenant des personnes plutôt âgées ou retraitées, majoritairement des Québécois et quelques immigrants issus de plus vieilles vagues d'immigration. Une question a été posée sur la véracité de la présence de la mafia dans les jardins communautaires, ainsi que sur l'accaparement par certaines personnes pour de longues durées des parcelles de terre. M. Duchemin a fait valoir que la présence de la mafia était chose du passé. De plus, il est vrai que si l'on considère l'intégration

sociale des immigrants comme une fonction potentielle de l'agriculture urbaine, la faible accessibilité ou le manque de « turn-over » des terres amoindrissent cette fonction.

Salma Loudiyi de l'UMR Métafort a demandé s'il existait une différence entre jardin communautaire et jardin collectif. M Duchemin a signalé que la différence était que les jardins communautaires sont « normalement » de gestion collective, mais que la culture des lots est individuelle, alors que les jardins collectifs sont gérés par un organisme communautaire et regroupent entre 20 et 30 personnes qui se partagent toutes les tâches et même les récoltes. Une question a aussi été posée sur les politiques d'attribution des parcelles dans les jardins. Selon M. Duchemin, la priorité est accordée aux anciens cultivateurs, et ensuite à ceux qui figurent sur la liste d'attente. Il a évoqué que la disponibilité des parcelles était très variable d'un quartier à l'autre ; il peut y avoir jusqu'à 7 ans d'attente dans certains jardins alors qu'ailleurs des parcelles sont laissées vacantes. L'objectif de la ville est que 1 % de la population ait accès à des lots pour l'agriculture urbaine.

Marianne CHOMETON, Université Blaise Pascal- INRA (France)

L'agriculture de proximité à la périphérie des villes ou comment révéler l'interterritorialité du périurbain

Mme Chometon est venue présenter une étude exploratoire de trois *Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP)* situées en zone périurbaine. Celles-ci sont basées sur une charte militante de fonctionnement valorisant la vente directe d'« une agriculture paysanne locale, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement saine ». Les choix sont d'ordre collectif plutôt qu'individuel, les conditions de production étant valorisées, et non le produit en lui-même. En mobilisant la grille d'analyse du militantisme pragmatique (Ion, 2005), elle s'est interrogée sur l'émergence de ce nouveau modèle agricole par de nouveaux types d'agriculteurs « non traditionnels », ceux qui ont fait un choix contestataire en laissant les pratiques consuméristes pour aller vers un mode de vie paysan. Par ce choix de mode de vie, ils montrent un fort désir d'autonomie face au modèle agricole intensif. Ils cherchent à construire leur propre structure technique pour éviter la dépendance des financements publics. Ils sont par contre en même temps en interdépendance locale, et même en dépendance locale, celle-ci n'étant toutefois pas vue comme une contrainte. En ce sens, leur condition d'existence est basée sur la proximité au territoire, au local. C'est donc une agriculture de proximité ancrée dans le territoire (embedded) qui est valorisée.

Dans un contexte de passage d'une logique sectorielle à une logique territoriale, du gouvernement à la gouvernance, ces acteurs se sont construits une capacité d'action et de coordination dans un idéal de transformation de l'action publique. Mme Chometon a souligné que ces acteurs valorisaient plus particulièrement les enjeux de durabilité du modèle de développement, de préservation des ressources environnementales et de multifonctionnalité du périurbain (avec les quatre « P » de Bryant (2005) : place, play, production et protection). Le périurbain semble constituer un espace hybride où les logiques socio-spatiales activent une agriculture de proximité.

Période de questions

Une question a été posée à savoir pourquoi ces agriculteurs tentent tout de même de se positionner comme acteurs politiques, alors qu'ils s'inscrivent à la marge du modèle agricole dominant. Mme Chometon a souligné que leur désir militant « d'agir localement ici et maintenant » se pensait dans une perspective globale de transformation de l'agriculture intensive. Pour ce faire, ils devaient donc, bien qu'ils se constituent en opposition, agir comme des acteurs légitimes pour gagner en capacité d'action.

Dans la salle, on s'est questionné à savoir si les AMAP n'étaient pas un phénomène de mode. Mme Chometon a affirmé qu'il pouvait sans doute s'agir d'une mode, mais que cela n'empêchait pas que

cela puisse inciter un changement social plus important. On a aussi cherché à savoir pourquoi il existait autant de « *turn over* » dans les AMAP. La présentatrice a avancé que l'idée pouvait paraître de prime à bord séduisante pour les consommateurs, mais qu'elle impliquait d'importants changements de valeurs et de pratiques qui pouvaient parfois être très contraignants.

Claude MAROIS, Université de Montréal

L'agriculture urbaine en ville : un projet de design urbain et de développement durable à Pointe-Saint-Charles

M. Marois a débuté sa présentation en avançant que l'agriculture urbaine dans la ville de Montréal pourrait constituer un nouvel espace alimentaire non-traditionnel. Bien qu'elle ait toujours existé, notamment dès le 19^e siècle où était pratiquée l'agriculture d'existence, de survie, un retour est aujourd'hui en train de se produire. Les résultats empiriques de ce nouvel espace alimentaire non-traditionnel laisseraient entrevoir l'intégration de diverses fonctions de production, de transformation et de distribution. Dans une ville plutôt pauvre comme l'est Montréal, l'agriculture urbaine pourrait agir comme stratégie de revitalisation urbaine. L'agriculture est une des manifestations de localisme et une forme d'appropriation de l'espace qui peut se traduire par une meilleure qualité de vie pour ses résidents. Elle est issue d'une volonté citoyenne de rapprochement avec la nature, le milieu rural, autant qu'elle est un symbole de droit à la ville, hors du milieu strictement résidentiel.

Pour illustrer ce nouvel espace alimentaire et les nouvelles pratiques qui lui sont associées, M. Marois a proposé une vision historique de l'évolution de l'agriculture urbaine. Son argument central tournait autour de l'importance de la construction d'espaces de proximité en évoquant notamment les commerces de proximité tels que les dépanneurs. Dans cette optique, le conférencier a aussi présenté un exemple original d'un nouveau concept résidentiel intégrant la fonction agricole : la « Maison productive ». Situé dans un quartier défavorisé du sud-ouest de la ville de Montréal, le quartier de Pointe-Saint-Charles est visé par des politiques de revitalisation urbaine. Le projet était considéré comme intéressant en soi, car il offre un style de vie écologique avec des énergies de remplacement et des espaces de jardinage. Cependant, bien peu de résidents du quartier pourraient se l'offrir compte tenu des coûts élevés. M. Marois a conclu en faveur de l'agriculture urbaine, mais a ajouté que nous devons aussi nous poser la question : à qui est-elle destinée dans nos métropoles contemporaines?

Période de questions

Une question a été posée quant aux processus de *gentrification* que connaît Pointe-Saint-Charles et qui changent la donne dans le quartier. M. Marois a répondu que nous avons souvent tendance à utiliser le processus de *gentrification* pour tout expliquer et qu'il fallait être prudent, ne pas l'utiliser comme un concept fourre-tout. On s'est aussi questionné sur le potentiel d'augmentation de la sécurité alimentaire offerte par l'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés. Étant donné que la nourriture qui y est produite (fruits et légumes notamment) ne fait généralement pas partie prenante du régime alimentaire des populations plus pauvres, comment l'agriculture urbaine peut-elle contribuer aux milieux défavorisés? Le conférencier a abondé dans ce sens en mentionnant qu'il n'existe pas de lien clair entre agriculture urbaine et sécurité alimentaire ou éradication de la pauvreté.

Synthèse par Vikram Bhatt (Mardi 11 mai 2010, AM)

M. Bhatt a rebondi sur la présentation de M. Marois pour dire que bien que l'efficacité productive ait nettement augmenté au cours des dernières années, les problématiques de qualité, de sécurité, de risques alimentaires se sont aussi amplifiées. Il a lancé comme question de réflexion : comment connecter les clients et les réseaux alimentaires pour une agriculture urbaine et périurbaine soutenue

par la communauté ? Il faudrait aussi penser plutôt en termes de convergence de la ville et la banlieue, entre l'agriculture urbaine et périurbaine.

SESSION 2 : Dynamiques territoriales autour des agricultures périurbaines (Mardi 11 mai, PM)

Présidé par Salma Loudiyi, UMR Métafort (France)

Discutant : Christopher Bryant (Université de Montréal)

Josianne BERNIER, Université de Montréal & UPA

L'agrotourisme, un espace périurbain en soi

Mme Bernier a débuté en présentant l'historique du contexte québécois de l'agriculture familiale en trois phases : l'agriculture domestique de subsistance, l'agriculture marchande et diversifiée, ainsi que l'agriculture spécialisée. Bien que les portraits que l'on trace de l'agriculture soient souvent sombres, un discours émergent sur l'agrotourisme est à l'aube de voir le jour. L'agrotourisme a été présenté comme une activité touristique complémentaire à l'exploitation agricole. Au Québec, ce serait 2,5 % des fermes qui font de l'agrotourisme et la demande est de plus en plus forte pour cette façon nouvelle de mise en marché des produits locaux issus principalement de l'agriculture périurbaine. Diverses fonctions de l'agrotourisme ont été mises en avant, telles que la fonction culturelle de mise en valeur des paysages, la fonction économique, ainsi que des fonctions éducatives. L'agrotourisme a aussi été abordé comme vecteur de rapprochement entre les fermiers et les visiteurs promus par un désir d'authenticité et de contact avec la nature. Les répercussions de l'agrotourisme pourraient se compter en terme de construction de nouveaux espaces de convivialité, de valorisation des métiers agricoles, de cohabitation plus harmonieuse et de solidarités rurales-urbaines renouvelées. Mme Bernier a conclu en affirmant que l'agrotourisme constitue un levier pour dynamiser les collectivités locales.

Période de questions

On a cherché dans la salle à connaître les impacts négatifs de l'agrotourisme, alors que Mme Bernier n'a présenté que le côté « rose bonbon ». Celle-ci a répondu qu'effectivement, il pouvait y avoir des problèmes de cohabitation entre l'agriculture traditionnelle et les citadins, des conflits d'usage, mais qu'il n'en demeurerait pas moins que la rentabilité de l'agrotourisme permettrait aux agricultures de survivre et d'augmenter leurs revenus. Une intervention a aussi été faite pour avoir des informations supplémentaires sur la notion de « tourisme d'apprentissage ». Mme Bernier a fait valoir que l'idée était d'assurer une formation sans intermédiaire, un partage des connaissances à la source pour contrer les images parfois négatives qui ont été véhiculées dans les médias.

Un autre participant a fait valoir qu'il avait l'impression qu'on (plus particulièrement l'*Union des producteurs agricoles au Québec*) valorisait une agriculture « comme on aimerait se l'imaginer », étant donné qu'il n'est pas possible en ce moment de visiter des fermes à production intensive, mais plutôt des petites exploitations à caractère folklorique. Mme Bernier a répondu qu'il y avait une porcherie qui avait ouvert ses portes aux visiteurs, mais que l'authenticité devait effectivement être une valeur partagée autant par les producteurs que par les consommateurs dans l'agrotourisme. En ce sens, l'*Union des producteurs agricoles* se positionne favorablement à l'agrotourisme particulièrement pour promouvoir le développement d'une agriculture périurbaine qui résulte d'une meilleure connaissance par les urbains des défis et opportunités de l'agriculture.

Camille CLÉMENT, Université Montpellier 3 (France), Brigitte NOUGAREDES, INRA (France) , Eduardo CHIA, INRA (France), Françoise JARRIGE, SupAgro Montpellier, Lucette LAURENS, Université Montpellier 3 (France), Christophe SOULARD, INRA (France).

La publicisation de l'espace, entre gouvernance territoriale et pratiques sociospatiales : une lecture originale des dynamiques agricoles périurbaines

78e Congrès de l'ACFAS

Colloque # 420 - *Gouvernance de l'agriculture dans les territoires urbains et périurbains. Processus et modèles de développement (session 1 à 3)*

L'objectif de cette communication était de mettre en relation les évolutions institutionnelles et les transformations (vécues) du « vivre ensemble » dans les territoires périurbains. Selon la présentatrice, Mme Clément, ces deux thèses sont transversales et englobantes à la publicisation de l'espace agricole. La question à la base de sa réflexion était la suivante : comment le processus de publicisation de l'espace agricole s'exprime-t-il dans le projet politique de gestion du bâti agricole en France? Mme Clément a présenté le cadre conceptuel qu'elle a utilisé pour analyser le double processus de publicisation. Cinq dimensions de publicisation ont été avancées: juridique, sociale, historico-spatiale, politique et économique. Ces indicateurs lui ont permis d'appréhender le changement de statut de l'espace (du privé au public) pour déceler les liens avec les pratiques socio-spatiales, dont l'ouverture de la gestion de l'espace à une plus grande diversité d'acteurs, notamment par l'intégration de la société civile vers une gouvernance territoriale. En faisant une entrée par le projet, elle a abordé la gestion du bâti agricole par la mise en place trois types de projet de patrimonialisation et d'actions publiques sur le foncier. L'exemple de Montpellier, en tant que pionnier en gestion du bâti agricole, par la création d'espaces dédiés aux agriculteurs, a été abordé. L'intervention publique sur le foncier (i.e. zone pour agriculteurs) aurait augmenté la participation des acteurs concernés par la gestion du bâti agricole et des questions entourant l'aménagement de leur espace. Mme Clément a terminé en réitérant que le projet et/ou territoire relève du processus plus complexe de la publicisation et de la privatisation. Des dynamiques hétérogènes, complexes et qui évoluent rapidement sont à l'œuvre dans les espaces périurbains et méritent d'être prises en compte si l'on veut proposer des projets innovants.

Période de questions

Des demandes de clarifications ont été exprimées sur le cadre conceptuel. Mme Clément a mentionné qu'il ne s'agissait pas de proposer une grille d'évaluation, mais plutôt de rendre compte de récurrences durant les entrevues. Plusieurs questions ont été posées sur la gestion du bâti agricole. Mme Clément a souligné la complexité de ce cas et a renvoyé vers la production de l'équipe de recherche dont elle fait partie. On s'est aussi questionné sur l'impact des politiques publiques lorsqu'elles investissent la sphère privée. En voulant déménager le bâti agricole, auparavant situé dans le centre des villages, en raison de ses nuisances odorantes, sonores, ..., ne serait-ce pas une façon de jeter dehors les agriculteurs, de les exclure dans le périurbain?

Aurélien ESPOSITO-FAVA, Université Joseph Fourier (France)

Entre intercommunalités et groupes locaux d'agriculteurs. La gouvernance territoriale de l'agriculture périurbaine à Chambéry

Dans les politiques « traditionnelles », l'agriculture périurbaine n'existe pas en France et en Europe. Le point de départ de cette communication est donc celui de l'agriculture comme problème d'action publique en lien avec la ville et le périurbain. Dans ce contexte politique, M. Esposito-Fava s'est questionné à savoir comment les intercommunalités gouvernent l'agriculture. Comment émerge une gouvernance territoriale de l'agriculture périurbaine? L'hypothèse avancée est que la gouvernance territoriale de l'agriculture périurbaine se structure par une réorganisation des acteurs et des institutions du développement de l'agriculture. L'institutionnalisation de la gouvernance de l'agriculture au sein des intercommunalités s'est effectuée par le biais de jeux institutionnels où l'action collective en agriculture s'est trouvée à être relocalisée. La désectorialisation, la création de commissions constitueraient des nouveaux modes d'organisation des acteurs qui ne généreraient pourtant pas un nouvel échelon de régulation à l'échelle de l'agglomération ou de la commune. L'étude de cas qu'il a présentée démontre la difficile construction d'une gouvernance territoriale de l'agriculture périurbaine en raison de la complexité des rapports entre acteurs agricoles et acteurs territoriaux. Il a même été

plus loin en promulguant l'échec général de l'institution d'une gouvernance de l'agriculture urbaine et périurbaine à l'échelle de la communauté d'agglomération de Chambéry. La nouvelle hypothèse avancée était que la gouvernance se structure par les pratiques d'acteurs, en particulier par le partage des ressources et la mise en œuvre de dispositifs politiques.

Période de questions

Une question a été posée sur la distinction entre acteurs agricoles et territoriaux (élus). M. Esposito-Fava a mentionné que cette distinction était acceptée en France et qu'elle touchait la légitimisation des acteurs. Un participant a aussi demandé si le fait de ne pas avoir inclus d'autres groupes d'acteurs, tels que les riverains, les groupes environnementaux, relevait d'un choix méthodologique. M. Esposito-Fava a répondu que ceux-ci étaient peu présents dans les projets étudiés et que leur participation était plutôt faible.

Monique POULOT, Université Paris Ouest Nanterre (France)

Des arrangements autour de l'agriculture dans le périurbain Francilien : du lotissement agricole au projet de territoire

Cette communication avait pour objet une relecture critique du « pas de deux agriculture-ville » qui a conduit la présentatrice à présenter trois figures de relation. 1- L'absorption de l'agriculture par la ville où la « protection » comme politique de défense et de séparation d'avec la ville dans une logique de conservation. C'est dans ce contexte que l'on a vu apparaître les lotissements agricoles, la mise en place des zones agricoles protégées (ZAP). 2- L'agriculture revendiquée (ou désirée) par la ville qui relèverait de la « mise en scène » de l'agriculture par son instrumentalisation, résultat d'une « agriculture-spectacle », d'une agriculture « en parc ». C'est une exaltation de l'agriculture autour de la valeur paysagère des espaces ruraux qui invite les urbains à se doter d'un droit de regard et d'inventaire sur l'agriculture. 3- L'agriculture partenaire de la ville (agriurbain) dans une logique de territoires de projets qui se veulent une combinaison de projets urbains et agricoles. Ces trois temps de l'agriculture se chevauchent, peuvent être concomitants ou l'objet de retour en arrière et ne doivent pas être entendus de façon linéaire. Trois angles d'entrée ont été abordés : l'intervention par le zonage, l'intervention par la multiplication des acteurs et la formulation d'un nouveau référentiel multifonctionnel autour de l'agriculture en ville. La présentatrice a conclu en avançant que l'agriculture pourrait devenir une modalité de l'urbain qui marquerait la fin des logiques de séparation entre ville et agriculture.

Période de questions

Une question de clarification de terminologies françaises entre zonages agricoles, lotissements agricoles et zones agricoles protégées a été formulée par « une Québécoise » dans la salle. Mme Poulot a répondu que les lotissements agricoles étaient une création de pouvoir public dans les années 70 pour maintenir les agriculteurs à proximité de leurs exploitations, tout en instaurant une distance entre la ville et l'agriculture. Les zones agricoles protégées entreraient plus dans une logique de sanctuarisation de patrimonialisation de l'espace agricole. Un commentaire a été fait dans la salle pour inviter les participants à intégrer la diversité lorsqu'il s'agit d'agriculture. L'idée de parler des agricultures urbaines et périurbaines plutôt que de l'agriculture au singulier a été avancée, de même que celle de faire intervenir la dimension temporelle.

Synthèse de C. BRYANT (Mardi 11 mai 2010, PM)

M. Bryant a réitéré l'importance de la multifonctionnalité de l'agriculture, relevée notamment dans la présentation sur l'agrotourisme, car elle a fait intervenir d'autres fonctions que seulement la fonction agricole, plus facilement appropriable par les citoyens. Il a considéré que cela pouvait aussi être une façon de se mobiliser pour le maintien et la protection des espaces agricoles marquant un renouveau

d'intérêt pour l'agriculture dans la ville. Il a aussi abordé la question du tourisme et de l'authenticité en disant qu'il ne voyait pas de problème dans le désir de re-créeer une authenticité de l'agriculture. Pour M. Bryant, ce n'est jamais comme dans le passé, c'est toujours une création, une construction. C'est une co-construction résultant de l'action des politiques publiques, mais nous devons aller plus loin en intégrant les interventions collectives pour la pérennisation des espaces agricoles. Il faudrait aussi viser la ré-appropriation de l'agriculture par les citoyens, ce qui implique des changements dans les mentalités de tous les acteurs, la prise en compte et le partage de compétences et d'expertises d'acteurs émergents, porte-parole de visions différentes. En France, les financements publics sont énormes lorsqu'il est question d'agriculture en comparaison avec le Québec. M. Bryant s'est toutefois questionné non pas sur ces sommes importantes, mais à savoir ce qu'il faut faire avec cet argent dans un contexte où l'organisation d'une gouvernance territoriale du périurbain apparaît très difficile. Il faudrait selon lui favoriser des projets qui fonctionnent et ensuite créer des structures, mais on devrait miser sur l'institutionnalisation de projets seulement une fois qu'ils sont en marche et qu'ils ont prouvé leur bon fonctionnement.

SESSION 3 : Foncier agricole, usages, stratégies et régulations (Mercredi 12 mai 2010, AM)

Présidé par Sylvie LARDON, INRA & AgroParisTech (France)

Discutant : Alain GUERINGER, Cemagref (France)

Xavier GUIOMAR, AgroParisTech (France)

Collectivités locales et politiques foncières et d'accès à la terre en Île-de-France : de la gestion des proximités agri-urbaines à la territorialisation des exploitations

La présentation de M. Guiomar avait pour objectif d'analyser les politiques foncières à différentes échelles d'action, de la commune à la région, pour montrer que le foncier reste bien le « nerf de la guerre ». En France, les collectivités locales ont le pouvoir d'intervenir par le biais de politiques foncières et de politiques d'installation du bâti agricole. Plusieurs organismes dont le Conseil régional, Périmètres régionaux d'intervention foncière, politiques d'installation et convention avec la SAFER ont droit de préemption, de régulation et de protection des espaces naturels dans le cadre de projets portés par les collectivités locales, tels que dans la ceinture verte en Île-de-France. Il a exprimé un passage de politiques de planification en schéma directeur à des politiques d'intervention, notamment par l'achat par la région de terres agricoles à prix d'acquisition extrêmement élevés. Cette situation serait intenable à long terme, la région ne pouvant pas cumuler un stock foncier aussi grand ; elle se devrait de trouver une bonne articulation des projets de territoire.

Période de questions

Une question a été posée pour savoir si la profession agricole et la relève étaient valorisées par le biais de subventions publiques autant que l'est le foncier. M Guiomar a répondu que dans bien des cas, tout particulièrement dans la production céréalière, la succession est déjà identifiée. Les collectivités locales favorisent plus l'installation ou la conversion vers la culture biologique.

Pascal GERMAIN, Groupe ESA (France)

La mobilisation par les collectivités locales des dispositifs juridiques visant la préservation des espaces agricoles périurbains français

Le présentateur a débuté en évoquant la surconsommation du foncier pour l'urbanisation en France, ce qui a mené à la promulgation d'une loi pour préserver les espaces agricoles de l'expansion urbaine. Étant donné que la compétence en urbanisme est communale, il en résulte un morcellement de la réflexion, une réduction de l'échelle d'action, une concurrence intercommunale alors que la

structure agricole déborde les limites des communes. L'objectif de la communication était de dresser un panorama des dispositifs juridiques, de voir ceux qui étaient effectivement mobilisés par les collectivités locales et de pointer les limites des dispositifs actuels à Nantes, Angers et Le Mans. M. Germain a dressé le portrait du *Plan local d'urbanisme (PLU)* visant une utilisation économe de l'espace. Outil peu prescriptif, une solution pourrait être de l'envisager à l'échelle intercommunale. Il y a aussi le *Schéma de cohérence territoriale (SCOT)* qui établit des limites des espaces « à consommer », ainsi que le *Projet de loi du Grenelle de l'Environnement 2*, qui entend généraliser les « bonnes pratiques », mais nécessite toutefois l'aval du préfet. Pour finir, les *zones agricoles protégées (ZAP)* cristallisent les espaces agricoles à une échelle très petite qui pourrait être jointe aux SCOT. Un problème demeure pourtant : assurer la préservation de l'« inconstructibilité » des espaces ne veut pas dire que ceux-ci conservent leur vocation agricole et qu'il faut mettre en place des dispositifs de régulation conséquents pour l'aménagement et la planification du territoire français.

Période de questions

Il a été mentionné que cette communication soutient l'idée que les difficultés que vivent les agriculteurs relèvent en partie des politiques. De plus, même si les terres sont de propriété publique, cela ne garantit aucunement la préservation d'une activité agricole dynamique. Une proposition a émané de la salle sur la nécessité de se rassembler et de discuter pour élaborer une vision commune des processus de développement agricole étant donné la présence d'un hiatus entre le projet de collectivité et celui de la profession agricole.

Marie-Odile TRÉPANIÉ, Université de Montréal

Zonage agricole et périurbanisation au Québec. Grandeurs et misères

L'objet de cette présentation était de présenter la *Loi sur la protection du territoire agricole (LPTA)* adoptée il y a plus de 30 ans. Ayant pour but de limiter l'étalement urbain par des mesures relativement simples et centralisées de délimitations de zones agricoles, cette loi comporte toutefois de nombreuses lacunes. Une de ces lacunes est qu'elle n'offre aucune vue d'ensemble de l'aménagement du territoire, les plans d'urbanisme n'étant pas obligatoires. Au Québec, on s'est doté de moyens pour délimiter la zone agricole, mais puisque les municipalités régionales de comté (MRC) n'ont aucune vision d'ensemble à long terme de leur territoire, l'urbanisation s'est faite en réaction au zonage agricole en se calquant sur celui-ci. Par la suite, la loi a été modifiée à maintes reprises afin de trouver des remèdes aux déficiences qui ont permis aux promoteurs immobiliers de construire de plus en plus d'unités d'habitation. Cette revue synthétique de l'évolution législative québécoise a permis de cerner que les mesures d'exclusion ne devraient pas être considérées individuellement au « cas par cas », mais qu'elles devraient être traitées à la mise à jour des schémas régionaux d'aménagement et de planification afin de favoriser une vision plus cohérente et globale. Se basant sur les travaux de M. Ouimet, Mme Trépanier a conclu que dans l'état actuel de notre fonctionnement, la zone agricole ne pouvait que continuer à rétrécir. Elle a misé sur l'importance de la mobilisation citoyenne et des solutions foncières communautaires encore peu présentes au Québec pour établir une véritable solidarité rurale-urbaine.

Période de questions

Un participant a demandé si cette loi comprenait des mécanismes pour limiter la taille des terres des exploitants ou pour qu'un seul agriculteur puisse être propriétaire de parcelles très vastes, notamment des étrangers (chinois) venant de plus en plus acheter des terres au Québec. Mme Trépanier a répondu que non, il n'existait pas de tels mécanismes, sauf pour les agriculteurs non résidents, et que certaines mesures avaient été prévues pour prévoir le morcellement des terres pour de plus petits exploitants.

Sékolène DARLY, INRA (France)

Contentieux administratif et processus de régulation de l'action publique sur le foncier agricole : analyse de l'activité des tribunaux en Île-de-France

L'objectif de cette communication était d'évaluer l'origine et les conséquences spatiales des processus de régulation du foncier en s'intéressant à l'activité des tribunaux administratifs en Île-de-France. L'action publique de planification du foncier en France révèle des politiques sectorielles aux composantes spatiales et territoriales très fortes, signes d'une décentralisation des projets en agriculture. La réglementation foncière, objet de conflits, d'incompatibilités et de contradictions, s'exprime en partie par l'augmentation de l'activité des tribunaux administratifs traitant des causes de gérance du contentieux. L'hypothèse avancée par Mme Darly est que ces conflits relèvent de processus de régulation de l'action publique qui participent au processus de gouvernance. La question qui en a découlé est : quelle est la conséquence de ces évolutions sur les dynamiques territoriales de la gouvernance du foncier agricole périurbain? En analysant le corpus des décisions des tribunaux relatives au contentieux de l'urbanisme, la présentatrice a pu faire ressortir trois grandes catégories de conflits sur le foncier et deux grands schémas d'opposition entre les acteurs. Elle a tiré la conclusion que l'État ne semblait pas contester juridiquement les décisions des communes, ce qui laisse croire que la régulation juridique du foncier agricole se fait de façon informelle.

Période de questions

On a voulu savoir quelles étaient les limites du travail sur un tel corpus juridique. Mme Darly a répondu qu'effectivement, plusieurs conflits ne se « rendaient » pas devant les tribunaux et qu'il n'existait pas vraiment de moyen d'appréhender dans ses travaux ces régulations informelles « en amont ». De plus, il existe des variabilités inter-territoriales difficiles à cerner.

Mélanie DOYON, Université de Montréal

Dynamiques conflictuelles dans l'adoption de documents d'aménagement en zone agricole périurbaine: le cas de Sainte-Marthe (Mont-Rigaud en Montérégie, Québec)

L'objectif de cette communication était d'analyser le jeu des acteurs à travers un processus d'adoption de documents d'aménagement, afin de mettre en lumière les intérêts, les capacités d'aménagement de territoire. Dans son exposé, Mme Doyon a présenté la saga ayant entouré les décisions concernant le schéma d'aménagement du Mont-Rigaud en faisant valoir la présence de divergences d'intérêts, de discours officiels et officieux (intérêts des propriétaires de terrains dans la colline) opposant principalement deux groupes. Un regroupement de citoyens a été mis sur pied pour soutenir la création d'un parc dans le but de protéger l'intérêt écologique de la colline et sa vocation agroforestière. De l'autre côté, le conseil municipal, en souhaitant favoriser la construction résidentielle, y voyait une opportunité de développement économique et récréotouristique pour la municipalité. Il en a résulté un processus extrêmement peu participatif, révélant la faible capacité ou volonté des acteurs « traditionnels » de l'aménagement à ouvrir les processus aux autres acteurs. L'opposition a été bâillonnée tout au long du processus de concertation, la participation publique limitée en termes de quantité et de durée des audiences publiques. Telle qu'elle a été conçue, la *Loi sur l'aménagement en urbanisme* laisse une marge de manœuvre suffisante pour limiter la participation de la population et des associations. Les conflits qui ont secoué la MRC ont résulté en grande partie de l'absence de véritable réponse à la demande de participation de la population, et même de la restriction de l'accès aux espaces décisionnels.

Période de questions

Une question a été posée pour savoir si les conflits avaient touché d'autres municipalités. Mme Doyon a affirmé que c'était le cas, mais ce qui ressortait c'était le désir de tous et chacun de faire

valoir leurs intérêts personnels, notamment ceux des promoteurs immobiliers qui se sont battus pour leur droit à construire. Peut-on croire qu'il ait existé de l'intimidation dans les luttes? Mme Doyon a répondu qu'il en a résulté non seulement un conflit entre les MRC, mais aussi entre les citoyens eux-mêmes, ce qui a généré des tensions dans la communauté et l'intervention des forces policières lors des audiences publiques.

Coline PERRIN, Université de Provence – CNRS (France)

Après 40 ans de gestion « concertée » du foncier agricole en Provence : quelles stratégies d'adaptation des exploitations agricoles au contexte périurbain?

Les propos de cette communication visaient à voir comment les acteurs locaux ont géré, limité ou légitimé l'urbanisation du foncier agricole de manière concertée depuis les années 1960 en Provence et en Toscane. Des entretiens réalisés avec des exploitants agricoles, des élus et des techniciens de l'urbanisme ont permis d'avancer l'hypothèse que le mitage des terres agricoles s'expliquait par l'inadéquation entre les politiques municipales d'urbanisme et de la protection des zones agricoles. Il en a souvent résulté une co-construction informelle où c'est le privé qui produit le public. En analysant différents types de stratégie d'exploitation, Mme Perrin en est venue à la conclusion que les spécificités de la vigne et de l'olivier en Provence ne changeaient pas la donne, mais qu'ils participaient à des stratégies de diversification foncière et immobilière, de même qu'à la rentabilité multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine.

Période de questions

Une remarque a été faite dans la salle sur les communes qui réglementent le bâti dans les zones agricoles. La création de zone agricole paysagère (ZAP) fait que l'on ne construit pas pour les besoins des agriculteurs, mais dans une optique de revente du bâti supportant la vision de sanctuarisation des espaces agricoles. Un complément d'information a été fait sur l'expérience québécoise des logements agricoles en caravane des agriculteurs au Québec. Il en a résulté une faible participation des agriculteurs parce que leur objectif réel de construire une résidence sur des terres agricoles était de pouvoir la vendre par la suite.

Bertille THAREAU, ESA (France)

La gouvernance foncière agricole en pratique

Dans cette communication, Mme Thareau a cherché à comprendre comment des groupes sociaux se structurent, s'opposent et interagissent à propos de la gestion des terres agricoles en France, et plus particulièrement à Angers. L'étude monographique présentée était centrée sur les pratiques du pouvoir dans la négociation des choix d'aménagement, d'intervention foncière et de localisation des zones d'activités agricoles. Les dynamiques sociales locales, analysées par le jeu d'acteurs mobilisés contre un projet de zone d'activité à proximité d'Angers, ont contribué à produire des choix concrets d'aménagement. Les capacités des acteurs à influencer sur cette gestion ont été liées à l'institutionnalisation de relations entre les professions agricoles et les collectivités, ainsi que la façon dont les agriculteurs ont été en mesure de faire valoir leur point de vue. Mme Thareau a conclu sur l'idée que de nouvelles façons d'intervenir sur le foncier agricole étaient possibles et qu'elles devaient prendre en compte les intérêts des groupes locaux potentiellement porteurs de pratiques créatives. Néanmoins, elle a bien souligné la représentation différentielle de la diversité des types d'agriculture selon la structure sociale locale qui n'est pas (encore) encline à favoriser la représentation de l'ensemble des acteurs.

Période de questions

Une question provenant de l'audience a été posée pour savoir à quoi serait due la difficulté de représenter les différents types d'agriculture. Mme Thareau a répondu qu'en France, il existe trois

principaux syndicats agricoles, dont un majoritaire, alors qu'au Québec, il n'y en a qu'un seul. La structuration des syndicats français n'est pas la même, ni leur base territoriale. Ils travaillent à des échelles différentes, mais le principal clivage est au niveau des types de production plus qu'au niveau des syndicats.

Dominique MONTMINY, Université de Montréal et Claude MAROIS, Université de Montréal
L'étalement urbain et les zones agricoles de la région métropolitaine de recensement de Montréal

Cette communication visait à mieux comprendre les mouvements récents de l'étalement urbain dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal et l'impact de ce processus sur la protection du territoire agricole. Deux objectifs ont guidé la présentation : 1- analyser l'étendue actuelle de l'étalement urbain par rapport aux pressions urbaines et 2- identifier les stratégies d'aménagements visées par les municipalités par rapport à ce qui se passe réellement sur le terrain. Mme Montminy a présenté un portrait du monde agricole qui l'a amenée à conclure à la diminution des exploitations agricoles en raison de l'augmentation des demandes de modifications à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), anciennement la *Loi sur la protection du territoire agricole* (LPTA). Bien que le portrait démographique qu'elle a tracé fasse état de la faible croissance de la population de la RMR, les pressions urbaines en dehors de la ville-centre, principalement à des fins résidentielles, mais aussi industrielles, sont extrêmement fortes et supportent un processus d'exurbanisation. Elle a aussi démontré que malgré la présence d'espaces urbains vacants sur leurs territoires, les MRC demandent des modifications qui font que le développement urbain empiète sur les zones agricoles. Malgré la persistance de discours de protection du territoire agricole, les actions menées sur le terrain démontrent une tout autre réalité. Une gestion durable et pérenne des territoires agricoles en milieu périurbain devrait alors se baser sur une utilisation plus optimale des ressources déjà disponibles dans nos milieux et par des municipalités travaillant de concert.

Période de questions

Une grande partie de la discussion s'est concentrée dans ce que Mme Montminy a appelé les « espaces vacants ». On cherchait à savoir si ces espaces étaient constructibles, car des espaces vacants n'impliquent pas nécessairement que l'on puisse les utiliser à des fins résidentielles (ex : terres contaminées, milieux humides, etc.). Mme Montminy a confirmé que c'était « supposé d'être à 80 % des territoires constructibles », mais que, puisque ce sont les municipalités qui font l'inventaire des « zones blanches » sur leur territoire, nous devons nous fier à leur honnêteté. Cela peut aussi laisser croire que la proportion d'espaces vacants constructibles serait encore plus importante que ce que les municipalités veulent laisser entendre. Dans la salle, un employé du *Ministère de l'agriculture, des pêcheries et Alimentation* (MAPAC) a fait savoir que les chiffres dont disposait son ministère n'allaient pas dans le même sens que ce qui a été présenté. Claude Marois a laissé entendre que ce n'était pas la première fois qu'il entendait cela du ministère et que pourtant leurs chiffres provenaient de la *Commission de la protection du territoire agricole québécois* (CPTAQ).

L'augmentation des demandes résidentielles en banlieue de 2^e et 3^e couronne a été discutée. Étant donné que les demandes par les ménages d'accession à la propriété dans la ville centre sont très difficiles, compte tenu de la délocalisation des emplois vers les banlieues, notamment par la création de parcs industriels et de centre d'achats régionaux, toutes ces raisons concourent à l'augmentation des demandes de superficies constructibles que l'on tente de retrancher aux territoires agricoles et ce, de plus en plus loin du centre de la métropole montréalaise.

Synthèse d'Alain Gueringer (Mardi 12 mai 2010, AM)

Une première conclusion tirée de l'ensemble des présentations a été que l'intervention sur le foncier à l'échelle de l'agglomération révèle une inadéquation dans la mise en œuvre des différents dispositifs de gouvernance. Les outils de gestion des territoires se complètent, mais se contrecarrent à la fois. On assisterait, selon M. Gueringer, à un « empilement des outils créés pour combler les limites des précédents » dans un contexte donné et dans une temporalité précise. On devrait ainsi viser une meilleure articulation des dispositifs de gouvernance, des compétences et des échelles territoriales dans un temps long. M. Gueringer a aussi souligné l'absence de réflexion prospective, tout particulièrement au niveau de l'alimentation mondiale, dans les communications du colloque. Il a par la suite souligné les études de cas plus fines présentées par Mme Doyon, Mme Thareau et Mme Perrin, en affirmant qu'il trouvait rassurant que les comportements en France et au Québec soient les mêmes. Il a confirmé l'importance des stratégies de mobilisation, des alliances, des contournements dans des jeux d'acteurs du plus en plus complexes. Il a aussi réitéré que l'on avait pu voir que la protection des zones agricoles n'est pas toujours portée par les agriculteurs, ceux-ci tentant aussi de tirer leur épingle du jeu. Finalement, M. Gueringer a conclu sa synthèse en nous invitant à nous questionner sur « ce que l'on met derrière le mot gouvernance ». La gouvernance serait plus large que les procédures en elles-mêmes. La gouvernance reverrait aussi à l'articulation entre l'action de l'État, les collectivités territoriales, les individus, le collectif et le privatif, bref aux différents acteurs qui négocient formellement et informellement la gouvernance de leurs territoires agricoles urbains et périurbains.

***Propos recueillis et mis en forme par Sandrine Jean
1^{er} juin 2010***